



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-085 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 juin 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, J. FORTE, B. GRANDCAMP, B. PARIS, R. REVIL.

Absents : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : AMENAGEMENT : Dénomination de rue - Passage des écoliers.

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Sur proposition du conseil de quartier centre-ville sud Baltiss Paviot Patinière, il est proposé de nommer le passage souterrain du Boulevard DENFERT-ROCHEREAU qui permet notamment l'accès à l'école Jules FERRY : *passage des écoliers*.

PROPOSITION :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De nommer le passage souterrain du boulevard DENFERT-ROCHEREAU qui permet notamment l'accès à l'école Jules FERRY : *passage des écoliers*.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

Voiron, ville porte de Chartreuse